

## Réserves non levées- GPA . Que faire ?

---

Par morena645

Bonjour,

Pour protéger le parquet contrecollé huilé des bâches de protection ont été posées , elle sont restées 4 mois et demi.

Les bâches ont été déposées lors de la réception.( Il ne me semble pas qu'elles étaient adaptée au parquet huilé)

Certaines lames avaient noirci et d'autres jauni dans une pièce, et uniquement jauni dans les deux autres.

L'artisan a passé différents produits , et a même poncé certaines lames.

Pour moi , les réserves ne sont pas levées , des taches subsistent. Certaines restent noircies et d'autres jaunes.

Par courriel , l'artisan refuse de remplacer des lames , pour lui, il s'agit de l'aspect naturel du bois. Il souhaite attendre la fin de la garantie parfait achèvement afin de faire un nouveau constat.

Les 20 jours de levées de réserves sont terminés.

Je n'ai pas de nouvelles de mon maître d'œuvre. Que me conseillez-vous de faire ?

Merci de vos réponses

---

Par yapasdequoi

Bonjour

Avez-vous notifié les réserves au promoteur par courrier RAR ?

---

Par morena645

Merci pour votre réponse.

Lors de la réception c'est mon maître d'œuvre qui a réalisé le PV de réception avec réserves.

En réponse à l'artisan par courriel , avec en copie mon maître d'œuvre j'ai mentionné mon désaccord à la levée des réserves. Mon MOE ne me répond pas au téléphone et n'est toujours pas venu constater.

Je dois donc envoyer un LRAR à mon MOE en lui précisant que les réserves ne sont pas levées, c'est bien ça?

---

Par yapasdequo

La communication officielle doit être par courrier RAR.

"mise en demeure de lever les réserves" sous 6 semaines (par exemple)